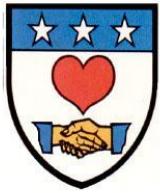


CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 15 septembre 25

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1 / 2025-2026

Séance du lundi 15 septembre 2025

Le Conseil communal est convoqué le lundi 15 septembre à 19h00, à la Chapelle des Monts-de-Corsier

Présidence : Mme Laetitia Pieper, Présidente du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Leila Khouri Dagher
Mme Chantal Pfefferlée

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 43 Conseillères et Conseillers communaux (sur 58)

Excusé·e·s (13) : Mmes Monica Engheben, Gwenaëlle Gilléron,
Isabelle Mougneau Vandewalle, Marion Savoy, Anne Volet
MM. Jérôme Cherix, Jérôme Ghedira, Luc Eisenhut, Tiago Ribeiro,
Adrien Vonlanthen, Quentin Schär, Alexandre Tognetti, Mike Volet

Excusé : M. Christian Kaelin, Municipal

Absent·e (2) : MM. Julien Goy, Marceau Rapsode,



Ordre du jour

1.	Appel	3
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025	3
4.	Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	4
5.	Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.	5
6.	Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	5
7.	Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales et communales permanentes.....	6
8.	Communications de la Municipalité.....	6
9.	Préavis no 10/2025 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).....	6
10.	Préavis no 11/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026.....	17
11.	Préavis no 12/2025 : Demande de crédit de construction pour la rénovation complète de l'immeuble de la rue du Château 3 bis et sa transformation.....	17
12.	Motions, postulats et projets rédigés.....	23
13.	Interpellations	23
14.	Vœux, questions, divers et propositions individuelles	23
	Annexes	26
a.	Lettre démission de Madame Mélina Isler.....	26
b.	Lettre démission de M. Benjamin Bigler.....	26
c.	Lettre démission de M. Yvo Piazza.....	27
d.	Communications municipales	28
e.	2 ^{ème} amendement de M. Schorer complet.....	33
f.	Suivi des éléments en cours	38



Il est 20h00 lorsque **Mme Laetitia Pieper**, Présidente, ouvre la séance.

Mme la Présidente

Salut les conseillères et conseillers.

Elle leur souhaite la bienvenue à la troisième séance de 2025 et à sa première en tant que nouvelle Présidente.

Elle salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, le répondant de la police de proximité, M. de Graffenried ainsi que l'éventuel public et la presse.

En préambule :

- Elle demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutateurs, ceci est nécessaire pour le décompte des votes.
- Il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin que les conseillers s'adressent à leurs collègues, notamment pour la lecture des conclusions de rapport, d'amendement et de dépôt.
- Elle demande à M. Emanuele Coi, le nouveau chef du service Bâtiments et Développement durable de la commune de bien vouloir venir se présenter.

M. Emanuele Coi habite Corsier depuis 10 ans avec sa famille, auparavant il était à la commune de Montreux, où il a énormément appris sur la gestion publique. Il est issu d'une formation technique, a travaillé en Suisse et à l'étranger. Il est de nationalité italienne et se réjouit de relever de nouveaux défis et d'accompagner la commune ces prochaines années.

Applaudissements de l'assemblée.

1. Appel

Mme la Présidente

Les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

2 sièges des Vert-e-s sont vacants.

Elle remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 40 conseillères et conseillers présents sur 56, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé le fassent savoir par un lever de main.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Mme la Présidente précise que le procès-verbal du dernier Conseil a été envoyé par courriel en date du 8 septembre ainsi que les modifications demandées. Elle demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal ?



Les demandes de modifications suivantes ont été reçues (transmises par mail le 8.9.25) :

De la Municipalité :

À la page 9, au point 8 : ...Un projet de crèche à Corseaux est bloqué depuis 1 an en raison d'un jugement du Tribunal Fédéral.

Et demande d'actualiser le tableau se trouvant à la fin du PV, certains points ayant déjà été traités ou une réponse ayant été donnée par la Municipalité, notamment :

- 3 questions de F. Rittmeyer sur l'abattage d'arbres à la route de Moille-Saulaz : **réponse donnée via les communications municipales du 24 mars**
- Question de F. Rittmeyer sur le MEP : **répondu directement lors de la séance du 24 mars par Cédric Desmet**
- Interpellation « Patrimoine arboré » : **un préavis sera examiné par le Conseil lors de la séance d'octobre 2025**
- Interpellation « laiterie de Fenil » : **Mme A. Rouge a répondu lors de la séance du 24 mars (attente de la fin de la procédure en cours)**

De Mme Marouska Soltermann :

A la page 9, 2e intervention de M. Cyril Pargaud, dernier paragraphe, 2e ligne : "suite au problème persistant d'enneigement et non d'enlèvement.

De M. Max Williams :

« À la fin de la page 7, lors du texte de présentation avant mon assermentation à la CoGest, ce trouve une petite imprécision :

~~Il vient de terminer une année d'étude à Genève en formation internationale.~~

- Il vient de terminer la première année de son bachelor en relations internationales à l'Université de Genève.

Il s'agit juste d'une petite précision étant donné que le nom de mon bachelor est "relations internationales", "formation internationale" n'existe pas. »

Mme la Présidente la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Elle propose de procéder au vote.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Elle remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

Mme la Présidente

Trois conseillers sont démissionnaires. Il s'agit de Mme Mélina Isler (Vert), M. Benjamin Bigler (Vert) et Monsieur Yvo Piazza (Vert/Gauche!).

M. Piazza était également membre de la commission de gestion.

Elle donne lecture :

de la lettre de démission de Mme Isler : (annexe a)

de la lettre de démission de M. Bigler : (annexe b)

de la lettre de démission de M. Piazza : (annexe c)

Mme la Présidente remercie vivement Mme Isler ainsi que Messieurs Bigler et Piazza pour leur engagement au sein du Conseil et leur souhaite tous ses vœux pour la suite de leur parcours.



Le bureau a reçu deux nouvelles candidatures pour les Verts.

Ces candidatures sont recevables, leur éligibilité et leur parrainage par six citoyens et citoyennes de la liste originale de parrainage de leurs partis ayant été vérifiés.

Il s'agit de Mme Tiguidanké Diallo en remplacement de Mme Mélina Isler et M. Ezekiel Bürki en remplacement de Mme Coralie Cristalli.

Elle passe la parole à M. Olivier Schorer afin qu'il présente ces deux candidats.

M. Olivier Schorer (VG) présente Mme Diallo : elle habite Corsier depuis 5 ans, elle étudie à l'Université de Lausanne et à la HEP afin de devenir enseignante. Suite à des cours de géographie, elle a décidé de rejoindre le Conseil, elle désire s'investir dans sa communauté. « Si on veut changer des choses à l'échelle mondiale il faut commencer petit à petit et autour de soi » selon elle.

Il présente M Bürki : il a déjà siégé au sein du Conseil, il est un enfant des Monts-de-Corsier, est âgé de 25 ans. Il est parti une année en Allemagne pour ses études et travaille actuellement comme architecte à Berne.

Mme la Présidente invite les candidats à la rejoindre afin de procéder à leur assermentation et à prêter serment.

Assermentation selon le cérémonial habituel

Madame Diallo et Monsieur Bürki sont officiellement membres du Conseil communal.

Elle leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de la Commune les remercient d'avance pour leur engagement.

Elle leur propose de prendre place officiellement dans l'assemblée.

Le quorum passe de 40 à 42 conseillers.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Mme la Présidente précise qu'il faut remplacer M. Yvo Piazza au sein de la COGEST. Le groupe des Verts propose la candidature de M. François Rittmeyer.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, M. Rittmeyer est élu par acclamation.

Mme la Présidente le remercie par avance pour son engagement.

M. François Rittmeyer est élu membre de la COGEST.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

Un courrier de l'Agglo Rivelac concernant l'atelier Thématique PA6 du 30 octobre pour lequel il fallait nommer deux membres. Mme Engheben et M. Rittmeyer continueront à représenter Corsier-sur-Vevey. Mme la Présidente les remercie pour leur engagement.

Comme mentionné dans la communication de la Municipalité, la distribution des jetons de présence 2024-2025 se fera à l'issue de la séance du 27 octobre.

Arrivée d'un conseiller le quorum passe à 43.



Communications :

- 1) Sortie du Conseil et du personnel communal du 12 septembre : Mme la Présidente n'a malheureusement pas eu la possibilité de participer à cette sortie, elle demande si quelqu'un aimerait s'exprimer sur le sujet ?

M. Fabrice Coppex (C) indique que le moment était formidable, il remercie les organisateurs et précise que les diverses activités ont permis des bons moments d'échange. Il encourage les conseillers de participer nombreux aux prochaines sorties.

- 2) Pour faire suite à un courriel envoyé à plusieurs communes de la région, Mme la Présidente informe que le 28 septembre prochain, lors de la votation en Suisse, que l'institut gfs.bern réalisera une projection sur mandat de la SRG SSR à partir des résultats communaux, diffusée entre 12 et 15 heures. En effet, la commune a été sélectionnée comme commune-test et devra transmettre en amont les résultats reçus afin de leur permettre d'avoir une idée de la tendance des votes. Elle a reçu la confirmation que la confidentialité des données sera assurée jusqu'à midi et le respect des instructions fédérales garanti.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales et communales permanentes.

Mme la Présidente demande si des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent-ils s'exprimer ? Il n'y a pas de prise de parole, la discussion est close.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente rappelle que les questions et remarques concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point « Vœux, questions, divers et propositions individuelles »

Les informations suivantes ont été transmises avant la séance :

- Les communications de la Municipalité envoyées le 11 septembre par courriel (annexe d)
- Les réponses aux vœux de la Commission de gestion - Exercice 2024

Elle demande si la Municipalité a d'autres communications à partager ?

M. Hervé Liniger, Municipal précise que faute d'acheteur de raisin, M. Sylvain Neyroud, vigneron, a décidé de faire les 20 et 21 septembre une autocueillette sur la parcelle au centre du village.

Mme la Présidente le remercie pour cette information complémentaire.

9. Préavis no 10/2025 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

Mme la Présidente précise que, comme tout préavis, ce dernier peut être sujet à des amendements qu'il faudra traiter et voter. Cependant, elle avertit l'assemblée, que dans ce cas précis, la validation d'un amendement rend l'acceptation du projet global impossible, car toutes les communes doivent avoir exactement le même projet validé pour qu'il puisse être appliqué.

Elle propose que M. Bernard Schmidt, président de la PROMOVE, puisse prendre la parole pour donner des précisions techniques aux questions des conseillers.

Le Conseil accepte à la majorité que M. Schmidt puisse intervenir.



Mme la Présidente donne la parole à M. Max Williams rapporteur de la commission ad hoc pour le rapport majoritaire.

Mme la Présidente demande si les auteurs du rapport minoritaire souhaitent s'exprimer ?
Mme Marie Dufour (VG) donne lecture des conclusions du rapport de minorité.

Mme la Présidente ouvre la discussion, la parole est à qui veut la prendre.

M. Olivier Schorer (VG) donne lecture de ses textes et des deux amendements suivants :

Corsier-sur-Vevey, le 15 septembre 2025

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 15 septembre 2025

Dépôt par le groupe des Vert.e.s d'un amendement au préavis 10/2025 « Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) », à la version du 19 juin 2025 du volet stratégique de cette SRGZA.

« Croissance de 1,1% et retrait des deux zones d'assolement»

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les Conseillers et Conseillères,

Il est étonnant que l'on se préoccupe de l'aménagement du territoire ~~que~~ pour une partie de nos besoins seulement, les besoins en zones industrielles.

En amont il aurait fallu terminer et faire valider le plan directeur intercommunal en cours d'élaboration, d'englober tous les besoins en surface de tous les secteurs et les réponses territoriales à ces derniers.

Cette SRGZA s'approprie toutes les surfaces encore disponibles, et même plus, le reste étant oublié. Notamment, quand n'est-il des surfaces nécessaires à nos ~~futures~~ infrastructures sportives, touristiques, culturelles, de transport, et de services étatiques.

Ensuite, la sélection des zones de En Milavy (2,5 ha) et de En Ferreyres (4,3 ha), qui sont des surfaces d'assolement, soit des terres certifiées « bonnes terres agricoles » est contraire à la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Cette loi demande que les surfaces agricoles soient protégées, préservées pour notre seule alimentation. Nous ne pouvons donc pas accepter cela.

Posons nous la question : est-ce que le renoncement à ces quelques hectares mettrait en péril les futurs besoins en surface de nos industries ?

Étonnamment le groupe de travail retient le scénario de croissance des emplois haut comme base de travail, 1,9 %, et cela sans aucune argumentation.

Rappelons que la croissance des emplois de ces dernières années a été de 1.0%. Ainsi nous pensons que le scénario bas de 1.1 % doit être retenu.

En prenant ce scénario, en calculant la baisse des besoins en EPT (Emploi à Plein Temps) que cela implique et en calculant la perte en EPT si les zones En Milavy et En Ferreyres sont retirées nous pouvons affirmer que ces deux zones **ne sont pas nécessaires pour couvrir les besoins.** (Voir les calculs ci-dessous).

Ajoutons encore que cela est encore toujours le cas si l'on enlève aussi la zone de La Veyre Derrey.

Amendement : « Croissance de 1,1% et retrait des deux zones d'assolement»

1) Considérer le scénario tendanciel prospectifs 2020-2040 de la croissance des emplois de 1,1 % et non pas de 1,9 %.

2) Enlever les terrains de En Milavy et En Ferreyres de la stratégie SRGZA.

Et voici les modifications du volet stratégique de la SRGZA demandées par cet amendement :

Modifications à apporter suite à la prise en compte du scénario de 1.1 % :

- page 10, tableau, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.
- page 10, tableau, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.
- page 29, tableau A, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.



- page 29, tableau A, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.
- page 36, tableau A, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.
- page 36, tableau A, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.

Modifications à apporter suite au retrait des deux zones En Milavy et En Ferreyres :

- page 14, dans le tableau enlever les points 8 En Ferreyres et 9 En Milavy
- page 19 1er tableau, Pour le SSDA St-LégierCorsier, enlever En Ferreyres.
- page 19 2ème tableau, Pour le SSDA St-LégierCorsier, enlever En Milavy.
- page 23 et 24, tableau, 3ème ligne et 2ème colonne, enlever En Milavy et En Ferreyres
- page 24, 2ème tableau, adapter les chiffres en retirant En Milavy et En Ferreyres
- page 29, tableau C, indiquer - 1'150 (3'200 - 4'350) au lieu de - 2'400.
- page 31, tableau, enlever les 3 et 4ème ligne.
- page 31, tableau, dernière ligne, remplacer 27,8 ha par 21,0 ha et 2'370 EPT par 1'685 EPT.
- page 35, tableau, enlever les lignes 9 à 15
- page 35, tableau, dernière ligne, remplacer 17 ha par 10.2 ha
- page 36, tableau B, 3ème ligne, indiquer 1'820 EPT au lieu de 2'505 EPT, et 43.2 ha au lieu de 50 ha.
- page 36, tableau B, 8ème li., indiquer 4'915 EPT au lieu de 5'600 EPT, et 215.2 ha au lieu de 222 ha.
- page 36, tableau C, indiquer + 565 EPT au lieu de 0 EPT.

Dans tout le document, reporter le retrait des deux zones En Milavy et En Ferreyres sur les cartes.

Nous remercions nos collègues pour leur attention et leur soutien à cet amendement.

Pour le groupe des Vert.e.s de Corsier

Olivier Schorer

Détail des calculs des besoins en EPT avec un scénario de 1.1 % de croissance des emplois :

Le scénario bas du taux de croissance de l'emploi, 1,1 % implique un besoin lié à la croissance de 1'350 EPT en 2040 et le scénario haut, 1,9 % implique un besoin de 2'600 EPT en 2040. Ainsi en prenant en considération le scénario bas au lieu du scénario haut, il est possible d'abaisser le besoin en nouveaux EPT de 2'600 – 1'350 = **1'250 EPT**.
(cf. page 9 du volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac, tableau).

Détails des calculs des EPT disponibles sans les deux zones de En Milavy et En Ferreyres :

Le nombre de nouveaux emplois pouvant être créés sur les sites de En Milavy et En Ferreyres sont de 255 + 430 = **685 EPT**.

Ce résultat est inférieur aux 1'250 EPT, qui sont la différence calculée ci-dessus entre les prévisions de croissance avec un taux de 1,9% et celles calculées à partir d'un taux de 1,1%.

Il est donc possible de retirer ces zones du Volet stratégique tout en permettant de répondre aux besoins en emplois en considérant une croissance de 1,1%.
(cf. page 31 du même document, tableau).

Evaluation totale des besoins en nouveaux emplois :

La croissance totale en emplois est calculée en prenant en compte non seulement le scénario de taux de croissance des emplois, mais encore les emplois provenant de relocation d'entreprises, de croissance exceptionnelle ainsi que de besoins liés à des équipements d'utilité publics (selon tableau p.10 ou p.36 du Volet stratégique) :

Besoins	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.9%	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.1%
Scénario de croissance des emplois	2'600 EPT	1'350 EPT
Relocalisation d'entreprises	2'100 EPT	2'100 EPT
Croissance exceptionnelle (en construction)	600 EPT	600 EPT
Besoins liés à des équipements d'utilité publique	300 EPT	300 EPT
Total de la croissance d'emplois à l'horizon 2040	5'600 EPT	4'350 EPT



Amendement 2 (Document complet et détaillé en annexe e)

M. Olivier Schorer (VG)

La situation critique au niveau des infrastructures sportives de la région est connue, débattue depuis longtemps et reste sans résultat. Cela est très regrettable. Ce manque criant d'infrastructure devrait être notre priorité pour des raisons de santé de notre population et de cohésion sociale.

En juin 2015, soit il y a 10 ans, un rapport - consécutif à un postulat PLR de Patrick Bertschy - établi par le chef des sports de la ville de Vevey, Jean-Marc Bryois, établit les importants besoins en infrastructures sportives de la région et propose des priorités.

Nos autorités et nos milieux économiques semblent faire l'impasse sur ce rapport.

Ajoutons que cette situation se dégrade toujours plus de part l'augmentation de la population, les encouragements tant au niveau cantonal que fédéral à la pratique du sport et à la féminisation de la pratique sportive.

La commune de Vevey a dépensé en 1989 quelque 13 millions pour l'achat de la zone de La Veyre Derrey pour y installer des infrastructures sportives. Cette zone est affectée au sport dans le plan d'affectation actuel de Blonay-St-Légier. Mais les autorités désirent maintenant faire passer cette zone en zone industrielle. Un recours contre cette décision est pendu devant le Tribunal cantonal.

La zone de La Veyre Derrey est le grand plat en dessous des tennis de la Veyres où se pratique le tir à l'arc. Elle est formée des parcelles les plus proches de la ville, contrairement à ce que l'on tente de nous dire. Le bas de ce grand plat se situe à 300 mètres des tours de Gilamont.

La zone de La Veyre Derrey est certes proche de la sortie de Vevey de l'autoroute, mais elle doit rester affectée au sport pour le plus grand bénéfice de notre population.

Posons nous la question : est-ce que le renoncement à ces quelques hectares mettrait en péril les futurs besoins en surface de nos industries ?

Rappelons que la croissance des emplois de ces dernières années a été de 1.0%. Ainsi nous pensons que le scénario bas de 1.1 % doit être retenu.

En prenant ce scénario, en calculant la baisse des besoins en EPT (Emploi à Plein Temps) que cela implique et en calculant la perte en EPT si la zone de La Veyre Derrey est retirée nous pouvons affirmer que cette zone **n'est pas nécessaire pour couvrir les besoins**. (Voir les calculs ci-dessous). Ajoutons encore que cela est encore toujours le cas si l'on enlève aussi les zones En Milavy et En Ferreyres.

Amendement : « Croissance de 1,1% et retrait de la zone destinée au sport, La Veyre Derrey »

- 1) Considérer le scénario tendanciel prospectifs 2020-2040 de la croissance des emplois de 1,1 % et non pas de 1,9 %.
 - 2) Enlever les terrains de La Veyres Derrey de la stratégie SRGZA.
-



M. Max Williams (C) est d'accord concernant le sport et estime que c'est un point important. Il précise qu'un des amendements accepté par le COPIL, qui est « les activités sportives et de loisirs et le paysage », a été ajouté dans l'objectif 11 qui met en place les priorités. Ce besoin est pris en compte et à ses yeux un compromis a été trouvé.

Comme l'a dit Mme la Présidente, il rappelle que le fait de proposer des amendements n'est pas possible car il s'agit d'un projet intercommunal et que toute modification, même légère, amène à un refus pour toutes les communes.

Il rappelle que pour les parcelles la Veyre Derrey, en Milavy et en Ferreyres, les principes démocratiques sont maintenus. Il précise que ce n'est pas avec l'acceptation du projet que ces trois terrains vont devenir des zones industrielles. Il s'agit d'une vision à long terme, la décision finale quant à l'utilisation des terrains relèvera de la compétence et de la responsabilité des communes concernées.

Si Vevey ne souhaite pas transformer la Veyre Derrey en terrain industriel, elle a le droit de le faire. Idem pour la commune de Blonay-Saint-Légier concernant en Milavy et en Ferreyres.

Il comprend les arguments et préfère que les surfaces concernées restent en herbe, mais il est conscient qu'il y a des besoins en zones industrielles. Etant donné que le principe démocratique est maintenu, il estime que les éléments cités ne seraient pas des arguments suffisamment soutenables pour refuser ce préavis.

M. François Rittmeyer (VG) souhaite répondre à M. Williams, il y avait « 5 amendements » qui ont été ajoutés, ce sont les Municipalités qui ont décidé d'en accepter 3. Dans les refusés, un des amendements demandait le retrait de la Veyre Derrey de cette stratégie.

Le terrain sportif a, effectivement, été rajouté, mais en relisant les documents, il est fait mention de coordination avec les infrastructures sportives.

Un plan directeur intercommunal est contraignant pour les communes, s'il est décidé que c'est une zone industrielle, il ne sera pas possible de construire des villas ou un collège.

Il serait erroné de dire que si une commune dépose et accepte un amendement le projet est fichu, ce n'est pas le cas, un nouveau projet serait soumis dans quelques mois. Cet argument n'est pas recevable pour lui. Il existe un précédent dans la région, celui de l'hôpital qui était prévu à la Tour-de-Peilz, une commune a refusé le préavis. Un autre projet a été proposé à Rennaz, ce dernier a été accepté par toutes les communes.

Il soulève deux autres arguments : la perte de temps et les 7 ans de travail nécessaire pour l'élaboration de ce projet qui ne sont pas valables, selon lui.

Il trouve que le travail accompli est déjà excellent, mais il y a juste une décision de prise de position concernant cette croissance qui ne convient pas.

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que la parcelle de La Veyre-Derrey n'est pas affectée en zone sportive, comme l'a indiqué M. Rittemeyer, mais en zone de faible densité, ce qui correspond à des constructions de type villas.

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) s'inscrit dans le cadre fixé par la Confédération et le Canton depuis la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire en 2013. Celle-ci impose une gestion coordonnée des zones d'activités afin d'éviter le sous-emploi ou la dispersion des surfaces économiques. Dans la région de Rivelac, la situation est particulièrement tendue : l'offre de terrains disponibles est quasi inexistante, ce qui oblige certaines entreprises à quitter le territoire, avec pour conséquences des pertes d'emplois et une hausse du trafic pendulaire. La SRGZA vise donc à planifier, à l'horizon 2040, les lieux et conditions d'accueil de nouvelles activités, en cohérence avec la planification cantonale et régionale.

Il est important de rappeler que la SRGZA est une stratégie, non un plan d'affectation. Elle ne crée aucun droit à bâtir direct, mais fixe un périmètre limité de sites potentiels et des objectifs de densité. Toute concrétisation devra passer par les procédures habituelles : examen préalable, enquête publique, adoption par le conseil communal et approbation cantonale. De plus, les surfaces d'assoulement restent pleinement protégées : toute emprise éventuelle doit faire l'objet d'une pesée d'intérêts rigoureuse et d'une démonstration de nécessité.

Les sites évoqués dans le débat – La Veyre-Derrey, En Milavy et En Ferreyres – ne sont pas des choix arbitraires. Ils appartiennent au site stratégique « St-Légier – Corsier », reconnu dans le



Plan directeur cantonal et approuvé par le Conseil fédéral. Le but est de concentrer le développement sur des sites pertinents, bien desservis et de taille suffisante, afin de préserver le reste du territoire et d'éviter un étalement incontrôlé.

Concernant le scénario de croissance, le document stratégique retient une hypothèse haute, à 1,9 % par an. Ce choix ne traduit pas une volonté de densifier à tout prix, mais constitue une marge de sécurité pour éviter de bloquer à l'avenir des relocalisations nécessaires. Les sites ne seront activés que si le besoin est avéré, et la stratégie pourra être révisée en fonction de l'évolution réelle de la demande.

En résumé, la SRGZA constitue une planification utile, proportionnée et réversible. Utile, car elle répond aux exigences légales et anticipe les besoins réels. Proportionnée, car elle réduit le champ des possibles à un périmètre clair, assorti de garanties procédurales et de la protection des surfaces agricoles. Réversible, enfin, car il s'agit d'une stratégie évolutive, ajustable selon les priorités et la croissance observée.

C'est pourquoi il est proposé de rejeter le rapport de minorité et d'adopter le préavis : non pas pour accélérer l'urbanisation, mais pour mieux la maîtriser, dans l'intérêt de l'emploi, de la qualité de vie et de la cohérence intercommunale.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Marie Dufour (VG) avait demandé, lors d'une séance de présentation du projet SRGZA aux commissions, s'il était possible de prioriser les zones à bâtir. Elle précise qu'il y a trois nouvelles zones qu'il est prévu d'ajouter, que les autres existent déjà et sont à densifier. Comme indiqué dans le rapport majoritaire, il est prévu de densifier les terrains actuels, comme en Fenil, la Veyre d'En Haut et Rio Gredon. Elle a demandé s'il était possible de densifier certaines zones en priorité et de laisser les surfaces d'assolement libres tant que toutes les autres zones ne seraient pas entièrement utilisées. La réponse reçue avait été négative, pour des questions d'organisation. Par conséquent, rien ne garantirait qu'une entreprise ne serait pas installée sur une surface d'assolement alors que d'autres emplacements auraient été possibles. Il est vrai qu'il y aura un plan d'affectation à élaborer et que les Conseils communaux devront se prononcer. Cependant, un plan directeur est contraignant pour les communes, elle cite quelques extraits du site admin.ch. Lorsqu'il y aura des plans d'affectation à voter, le fait d'avoir accepté ce plan directeur intercommunal, sera une forte pression pour aller dans le sens de ce dernier. Il y aura peu d'arguments pour aller à son encontre et il s'avérera difficile de refuser l'installation d'entreprises à certains endroits.

M. Damien Chenevard (A) précise qu'il y a un adage qui dit qu'il vaut mieux voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide, mais certains aiment bien faire l'inverse. Il rappelle quelques chiffres, il est question d'une Suisse à 10 millions d'habitants. L'objectif 2020-2050 du canton de Vaud va compter plus de 229'000 habitants. Il y aura des manques dans le secteur secondaire, car il y a de la difficulté à former des jeunes et il faut des places de travail dans ce secteur. Les entreprises qui s'installeront dans ces zones-là, qui seront concentrées, permettront une meilleure desserte et une meilleure qualité de vie au niveau du transport. C'est aussi un objectif écologique recherché aujourd'hui.

Pour rappel une commune dans le gros de Vaud, a refusé un projet similaire et ce sont 6 ans de travaux et de dépenses qui ont été mis au rebut.

Les dépenses de la commune augmentent, il estime qu'il faut faire avancer certains projets, il remercie M Williams et demande au Conseil de suivre l'avis de ce dernier qui est le plus jeune membre de l'assemblée.

Mme Leila Khouri Dagher (C) estime que tous ces éléments ne sont pas contradictoires, qu'en effet il y a besoin d'entreprises et de places. Mais qu'il faut aller dans un ordre, en ne limitant pas tous les terrains disponibles pour des PME ou industries. Quand il est précisé que c'est juste une stratégie, ce n'est pas vrai car c'est écrit noir sur blanc, c'est contraignant pour les autorités publiques. Une fois accepté, il se ne sera plus possible de faire marche arrière. Elle se demande ce qui serait perdu en priorisant les zones ?



Heureusement que cela a pris 6 ans, car en 2024, un terrain à Forestallaz, qui était prévu pour de l'industrie, a été déclaré terre agricole de bonne qualité.

Elle estime que ces 6 ans de travail ne seraient pas perdus, il serait possible d'intégrer des amendements et de faire revoter le projet, cela prendrait quelques mois. Alors qu'avec un seul vote ces terrains ne sont plus qu'industriels.

Elle se préoccupe du fait que, dans les documents, ce sont des industries de construction et de déchets de démolition qui sont prévues. Elle se demande si la population, que le Conseil représente, souhaite des endroits où beaucoup de camions circuleront pour déposer des tas de déchets. Elle s'inquiète pour la potentielle pollution des sols et se demande qui viendra vérifier ? D'après elle, ce projet n'est pas réversible mais il est évolutif et se demande sur quoi le vote portera. Elle demande de garder en mémoire l'exemple du terrain de Forestallaz, car il faut une pesée d'intérêt.

M. Max Williams (C) revient sur un point récurrent du discours, comme quoi les terrains seront uniquement à but industriel, il précise que le but du projet est de coordonner la stratégie. Cela implique que Corsier comme les autres communes ont l'interdiction de construire des zones d'activités économiques à d'autres endroits. Il estime qu'il y a eu beaucoup de travail et que différents points de vue ont été pris en compte. Un compromis a été trouvé pour mettre en place l'économie secondaire et préserver d'autres terrains. Il déplore que l'argument comme quoi il y aura seulement de l'industrie ressorte, car le but est justement de la limiter.

Il trouve curieux que certaines informations ressortent ici, alors que le contraire a été dit lors des discussions, comme quoi en cas de refus il faudrait 4 à 6 années pour refaire un projet.

M. Arthur Decurtins (A) précise qu'il est dit que le projet est perfectible, mais il estime qu'il est temps de prendre une décision plutôt que de perdre encore 5 à 10 ans pour un potentiel projet parfait. Il faudra faire des compromis comme il y en a eu dans le passé, peut-être qu'il y aura des regrets, mais il faut une vision globale et il faut avancer.

Mme Martine Meier (C) demande si l'assemblée souhaite que l'entreprise Volet s'installe en Valais, elle non. Elle demande de voter pour ce projet.

M. Vincent Volet (C) indique qu'il a présidé la commission et que la présentation était intéressante et étudiée.

Il a compris que c'étaient les Municipalités, avec des acteurs externes, qui se sont réunis pour élaborer le projet. De concert ils ont trouvé un consensus et une vision pour la région. Le Municipal Vert de Vevey s'est levé pour défendre ce projet, même les Verts qui ont suivi le processus étaient favorables.

Il est souvent fait mention de développement économique, mais la réalité, pour les petites entreprises c'est qu'elles disparaissent, car il y a une pression du prix au m² qui est plus importante dans la région par rapport à d'autres endroits du canton.

Le but de ces zones industrielles c'est qu'elles soient réservées au secteur secondaire, pour avoir des prix raisonnables et permettre aux petites entreprises de rester.

Pour parler de la situation de son entreprise, ils sont allés voir à Lausanne, les tarifs étaient impayables (500 à 600 francs par m²), ils ont voulu aller à Aigle, afin de rester dans le canton de Vaud, il y avait des surfaces à des prix plus corrects, mais avec des trajets en plus.

Il évoque d'autres exemples, l'entreprise Karlen à Blonay, qui a dû quitter ses locaux et qui a mis 4 ans pour trouver un nouveau local, qui s'est libéré, suite au départ d'une autre entreprise.

Il parle aussi d'Amstein qui essaie depuis 10 ans de se développer et c'est la faillite d'une autre entreprise qui lui a permis de rester dans la région. Il n'est pas question de développement économique mais de récupération et de diminution de zones.

Depuis plusieurs années toutes les petites entreprises de la région disparaissent et il ne faut pas perdre de vue qu'elles sont nécessaires. Il a l'impression que ce seront les entreprises régionales qui pourront se développer et exister. Il cite un dernier exemple, l'entreprise Baer qui souhaite se déplacer, car ils sont situés dans une zone où il y a eu une densification avec la construction d'immeubles, ce qui rend l'accès des camions dangereux et compliqué. Ces entreprises doivent



pouvoir être dans des zones adaptées, sans danger pour les autres usagers. Il encourage l'assemblée à voter oui.

M. François Rittmeyer (VG) pense qu'il y a eu une incompréhension et partage ce qui a été dit, les propositions faites ne vont pas à l'encontre d'expansion ou de relocalisation. Ce qui le dérange c'est que la SRGZA prend tous les terrains disponibles, pour avoir de la réserve.

Il s'adresse à Madame la Syndique et lui indique qu'il est possible de changer la stratégie en prenant exemple sur le passé et en ajoutant des éléments si nécessaire.

Il s'adresse à M Volet en indiquant qu'il propose de faire moins de réserve en se basant sur la croissance actuelle, donc 1,1 % des nouveaux emplois.

Il finit son intervention et donne lecture du texte suivant :

« Chers collègues et chères collègues,

Ce préavis 10/2025 nous place devant un choix important, un choix de société, un choix de qualité de vie.

Nous ne remettons pas en question la qualité du travail accompli dans l'élaboration de cette stratégie.

Par contre nous remettons en question le choix de croissance et l'utilisation de terres destinées au sport et à l'agriculture.

Voulons-nous vivre dans une région apaisée, une région où il fait bon vivre, une région où il fait bon travailler, une région où il fait bon être retraité, une région raisonnablement peuplée et où la densification ne met pas en péril notre qualité de vie, notre vivre ensemble et la qualité de notre environnement.

Ou alors voulez-vous vivre dans une région où la croissance est la règle ? Ceci malgré le fait que nous sommes dans un monde fini, et que notre région aussi arrive à ses limites. 1,9 % de croissance des emplois d'ici 2040, implique non seulement le remplacement des emplois qui se perdent, mais aussi la création de 2'600 nouveaux emplois.

Comme il y a en gros autant de gens qui quittent chaque matin notre région que de gens qui y viennent, ce nombre d'emplois implique l'arrivée de 2'600 personnes pour occuper ces postes ainsi que leur famille. Où allons-nous loger ces 6'000 à 8'000 personnes, comment allons-nous trouver l'eau sanitaire pour ces personnes, comment allons-nous épurer leurs eaux usées et éliminer leurs déchets, où allons-nous scolariser leurs enfants, comment allons-nous gérer la cohabitation entre nous, comment allons-nous absorber leurs besoins de déplacement, etc. etc. Et que se passera-t-il après 2040, allons-nous continuer à croître ?

Si je ne prends que la question des logements et du libre marché régissant ce besoin primaire de nous tous, que constatons nous ?

Nous constatons que les immeubles poussent comme des champignons et que nos autorités, peut-être sauf la Tour-de-Peilz, ne pensent que densification en n'ayant aucune préoccupation de notre patrimoine arboré et naturel, de la lutte nécessaire contre les chaleurs du présent et du futur, et n'ont aucune préoccupation de notre bien-être.

Nous constatons que les prix des logements deviennent insupportables. Tant les bas salaires que la classe moyenne ne peuvent plus s'y loger. Ma fille cadette, en vue de l'arrivée d'un enfant a quitté La Tour-de-Peilz pour Bulle afin de pouvoir s'offrir une chambre supplémentaire. Et dépêchez-vous d'aller à Bulle avant que Rolex débarque avec ses 1'000 emplois.

En regardant les objets en vente dans notre commune, je peux vous citer un appartement de 3 1/2 pièces, dans le village, de 110 m² pour 1'150'000 frs. »

Réaction de l'assemblée qui indique que la prise de parole est hors sujet.

Madame la Présidente demande à M Rittmeyer s'il a un nouvel élément à présenter, car son intervention devient hors sujet.

La partie biffée du texte ci-dessous n'a pas été lue lors de la séance et ne fais par conséquent pas partie intégrante de ce PV.

~~Ou encore un futur logement dans un immeuble de 4 étages aux Terreaux, impliquant le remplacement d'une petite villa et la destruction de deux gros arbres magnifiques, de 61 m², j'ai~~



bien dit 61 m², pour 800'000 frs. On est en plein délire sauf pour la marge des promoteurs et au dépend de notre qualité de vie à tous.

On nous présente une augmentation des emplois de près 2 % jusqu'en 2040 alors que, je cite un Conseiller national, notre région est en surchauffe économique. Nous avons trop d'emplois non pourvus. La situation est la même au niveau Suisse. 85 % de l'immigration dans notre pays provient de personnes qui doivent quitter leur région en Europe pour trouver de l'emploi et remplir nos postes vacants.

Dans quelques années, lorsque les « Baby boomer » seront tous à la retraite, ce sera une catastrophe.

On estime qu'il y aura 400'000 postes de travail vacants en Suisse à ce moment là.

Surchauffe économique par rapport aux travailleurs disponibles et aux surfaces de notre territoire: alors est-ce tellement dommageable si une entreprise quitte notre région, si une entreprise va s'installer là où les choses sont moins cher et où il y a des employés disponibles ?

Vous me parlerez alors des pertes fiscales. Dans ce Conseil, il y a quelques années nous avons essayé de savoir ce que représentait les recettes fiscales des entreprises, de l'entreprise Merck en particulier, sans succès. Sans chiffre, il est difficile de débattre de ce sujet.

Ce que je peux vous dire en revanche c'est qu'il ne faut pas imaginer une grosse proportion des recettes. En effet, et pour l'exemple, je paye autant d'impôts qu'une PME de cinq employés alors que ma retraite est plutôt modeste.

« On nous dit aussi que nous assistons à une lente résidentialisation dans notre région, soit une lente diminution du rapport entre résidents et emplois.

Mais, la chose n'est-elle pas naturelle ? D'une part nous avons un vieillissement de la population, une augmentation des retraités, et d'autre part la beauté et le bon climat de notre région ne peuvent qu'attirer des résidents, n'est-ce pas ?

Alors, définitivement, oui à une SRGZA amendée, oui à des surfaces disponibles pour que nos entreprises puissent se délocaliser vers des zones plus propices à leurs activités, oui à une augmentation des emplois de 1,1 %, elle a été de 1 % ces dernières années, et donc oui au retrait des zones de La Veyre Derrey, de En Milavy et de En Ferreyres qui ne sont alors plus nécessaires. »

M. Bernard Schär, Municipal remercie M. Volet pour les exemples concrets qu'il a donné.

Contrairement à M. Rittmeyer, il recommande de refuser les amendements et d'accepter le préavis, sinon la région deviendra une zone résidentielle et les habitants devront se déplacer pour aller travailler. Il faut pouvoir garder un tissu économique, avec des zones permettant à des entreprises de rester et de se développer et à en faire venir des nouvelles.

Compte tenu du développement démographique, il espère que les gens qui vont venir habiter dans la région puissent aussi y travailler. Il encourage à accepter préavis et à refuser les amendements.

Mme la Présidente demande à M Schmidt s'il souhaite prendre la parole.

Mme Leila Khouri Dagher (C) précise qu'il avait été convenu que M Schmidt pourrait répondre à des questions. Elle se demande s'il vient pour argumenter afin d'influencer le vote du Conseil ou pour répondre à des questions ?

M. Damien Chenevard (A) souhaite en savoir plus et demande des précisions à M. Schmidt.

Mme la Présidente précise la requête et demande si M Schmidt peut donner des précisions sur les sujets évoqués.

M. Schmidt remercie Mme la Présidente de lui donner la parole et indique qu'il va se limiter à certains éléments mentionnés.

Pour clarifier ce qui a été évoqué, un plan directeur régional est contraignant, par contre le malentendu est dans la nature de la contrainte. La SRGZA est une planification qui limite et non



pas qui ouvre. Une commune, une fois la SRGZA acceptée ne pourrait plus venir en demandant à créer un site d'activité sur un site qui n'a pas été envisagé par la stratégie. Avec la LAT, la volonté du peuple était de limiter et de cadrer l'expansion en favorisant une densification.

C'est contraignant dans ce sens-là, car une commune ne pourrait pas faire ce qu'elle veut où elle veut. Par contre une planification supérieure n'impose pas la réalisation, c'est une stratégie, cela va appartenir à chaque commune, de lancer ou non, un processus de planification qui comprendra le processus total, y compris et en particulier s'il s'agit, à un moment ou à un autre, de valoriser des surfaces d'assolement. Il a été surpris des informations données sur l'ordre de priorité, à savoir s'il était possible de prioriser les autres parcelles au SDA (surface d'assolement). Une des contraintes pour qu'un plan d'affectation puisse passer, c'est qu'il y ait un justificatif du besoin et du manque d'alternatives. De fait une priorisation existe, s'il y a un terrain constructible et à côté un terrain en SDA, une Municipalité ne pourra pas justifier un projet sur le terrain en SDA.

Concernant la croissance des emplois de 1%, l'enjeu essentiel est celui de la mobilité.

Il y a une forte croissance de la population depuis 20 à 30 ans et une croissance d'emplois qui n'a pas suivi, ce qui a augmenté le nombre des pendulaires. Le meilleur exemple est l'ancienne zone industrielle de Vevey qui est devenue une zone résidentielle totale en 25 ans. Beaucoup de logements ont été construits sans création de places de travail. De ce fait les gens doivent trouver du travail ailleurs.

La SRGZA empêche qu'une zone industrielle identifiée dans la stratégie soit consacrée à du logement.

Il faut préserver du terrain pour les emplois et les soustraire à la pression des développeurs immobiliers. Pour les spéculateurs il est plus rentable de construire des logements, l'idée est de déterminer les lieux les plus pertinents pour des industries. Il faut arrêter la fuite en avant avec une population en augmentation et pas d'emplois qui vont avec.

Le dernier élément concerne la décharge des matériaux, lors de la planification d'une zone il y a un règlement qui est contraignant. La volonté est que le terrain soit occupé et des emplois créés. Il demande si les conseillers pensent que Blonay - Saint-Légier aurait réussi à faire passer un PA pour faire une décharge « sous ses fenêtres ». C'est totalement exclu dans le règlement, il pense que tous les PA futurs excluront les décharges.

La Présidente remercie M Schmidt pour ces éclaircissements.

M. Régis Duschesne (VG) demande ce qui se passerait en cas d'un vote en faveur d'un amendement. Il souhaite savoir si cela annule le projet ou s'il pourrait être représenté aux communes avec la modification acceptée.

M. Schmidt La procédure exige une unanimous des communes sur le même texte, ce qui a été envisagé par le Canton, c'est le cas de figure où une commune refuserait et qui de fait serait exclue du système. Les autres communes devraient revoter pour accepter qu'il y ait une commune en moins. Ceci serait significatif pour Corsier-sur-Vevey puisque la commune a une zone industrielle. Aujourd'hui Corsier-sur-Vevey est la 6^{ème} commune à voter, le projet est à mi-chemin et a été voté partout ailleurs sans amendement. Si une commune dépose un amendement et n'accepte pas le préavis, le processus redémarre.

Le travail réalisé de la part des mandataires est extraordinaire et il faudrait qu'une étude soit menée à nouveau, un délai de 3 à 6 mois serait irréaliste. La vraie difficulté c'est qu'on est dans une situation de moratoire total, comme la LAT impose ce système, l'absence de ce dernier empêche de faire quoi que ce soit.

Mme Marie Dufour (VG) demande ce qui empêche la priorisation des zones dans la SRGZA car cela résoudrait le problème de classification.

M. Schmidt Il estime que la priorisation est déjà dans le système de procédure. Les pesées d'intérêts doivent être effectuées pour chaque plan d'affectation, la SRGZA n'est pas un plan



d'affectation, mais une vision des terrains à préserver pour empêcher une spéculation foncière et du développement résidentiel. L'ordre est laissé aux communes qui sont souveraines.

M. François Rittmeyer (VG) demande comment est justifié le fait de prendre tous les terrains disponibles alors que le plan directeur général n'est pas fait et les autres plans sectoriels sont inexistant.

M. Schmidt le mandat fédéral, la LAT, dit qu'il faut un système de gestion des zones d'activité. Cette thématique est traitée en premier car les autres sont laissées à la responsabilité des communes.

Les terrains évoqués sont identifiés par le Canton, validés par le Grand Conseil et le Conseil Fédéral comme étant un site stratégique de développement d'activités. La dernière mise à jour du plan directeur cantonal date d'il y a 2 ans, on ne fait que prendre acte et au-delà de la pression administrative, ce sont des terrains qui semblent pertinents. Ce sera de toute façon un terrain après l'autre, sans la possibilité de manquer une zone, tant que celle d'à côté n'est pas pleine.

Mme Marie Dufour (VG) répond que le contraire lui a été affirmé et que cela ne pouvait pas être garanti car les réglementations ne sont pas pareilles dans chaque zone. Il n'est pas possible d'attendre d'avoir rempli une zone avant d'entamer la deuxième.

M. Schmidt estime que cela dépend de ce que l'on entend par entamer. – Mme Dufour précise qu'elle sous-entend construire. – Non, le Canton n'accepterait pas de plan d'affectation, tant qu'il y a une alternative.

Mme Leila Khouri Dagher (C) précise que ce n'est pas écrit noir sur blanc. Elle pense qu'il y a une volonté d'effrayer avec la spéculation immobilière. Elle demande si actuellement la loi permet des constructions d'immeuble ? Elle estime que ce n'est pas le cas, car il y a une zone villa et sur les autres zones, il n'est pas possible de construire des immeubles. Elle demande s'il essaie de faire peur aux conseillers avec les constructions d'immeubles ou s'il s'agit d'un moyen de pression pour influencer le vote du Conseil ?

M. Schmidt indique qu'en l'état, une commune pourrait décider de réaffecter une zone, en zone résidentielle ou de réaffecter une zone industrielle en zone commerciale, cela a déjà été fait. La SRGZA cadre et limite sans forcer la réalisation, le but était de mettre des limites, car les entreprises ne peuvent plus se payer de terrain.

Mme la Présidente remercie Monsieur Schmidt pour ses précisions.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Bernard Caron (VG) demande le vote à bulletin secret.

Mme la Présidente précise que selon le règlement, il faut 1/5eme des membres pour procéder au vote à bulletin secret.

10 personnes soutiennent la demande. Le vote sera fait à bulletin secret.
Elle demande à Monsieur Caron, s'il souhaite que le vote à bulletin secret, soit fait pour les amendements ou uniquement pour les conclusions.

M. Bernard Caron (VG) demande le vote bulletin à secret sur les conclusions du préavis.

Mme la Présidente précise que les amendements seront votés à mains levées.
La parole n'est plus demandée, la discussion est close, Mme la Présidente procède au vote des amendements.



M. Olivier Schorer (VG) donne lecture des amendements.

VOTE amendement 1

- 1) Croissance de 1,1% et retrait des deux zones d'assoulements
 - 2) Enlever les terrains de En Milavy et En Ferreyres de la stratégie SRGZA
- L'amendement est refusé par 29 NON, 10 OUI, 3 ABSTENTIONS.**

VOTE amendement 2

- 1) Enlever le terrain de La Veyres Derrey de la stratégie SRGZA

L'amendement est refusé par 28 NON, 8 OUI, 6 ABSTENTIONS.

Mme la Présidente passe au vote global, à savoir les conclusions du préavis.

Elle ouvre une dernière fois la discussion sur le préavis. Il n'y a pas de demande de parole, la discussion est close et elle passe au vote à bulletin secret.

Conclusions et vote :

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 43	Bulletins rentrés : 43
Bulletins valables : 43	Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0	VOTE : 33 OUI, 10 NON

- d'adopter le volet stratégique dans sa version du 19 juin 2025 du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac

Le préavis 10/2025 est accepté par 33 OUI, 10 NON, 0 BLANC.

10. Préavis no 11/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et elle procède au vote.

Conclusions et vote :

Elle demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 11/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026, le fassent savoir par un lever de main.

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Le préavis 11/2025 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 12/2025 : Demande de crédit de construction pour la rénovation complète de l'immeuble de la rue du Château 3 bis et sa transformation.

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

Elle donne la parole à Mme Véronique Deparis, qui remplace Mme Mougneau Vandewalle rapporteure de la commission ad hoc, pour lecture des conclusions du rapport majoritaire.

Elle demande si les auteurs du rapport minoritaire souhaitent s'exprimer ?

M. Xavier Fonjallaz (C) donne lecture des conclusions du rapport minoritaire.



La discussion est ouverte, la parole et à qui veut la prendre

M. Fabrice Coppex (C) estime qu'une longue discussion a eu lieu sur les zones d'activité, il a été mentionné que de plus en plus de gens habitent, mais ne travaillent pas dans la région. Avec ce bâtiment, il est possible d'avoir des activités, même si elles ne sont pas industrielles. Il estime que tout ne doit pas être à but lucratif.

Les petits commerces ferment, à quand le Pam ou la Poste ?

Avoir une zone qui amène de la vie, fera venir des gens dans le village, qui vont consommer sur place. Ce sont les bénéfices indirects que cette activité pourrait apporter au village, et qui n'ont pas été pris en compte dans le rapport de minorité.

M. Cédric Desmet, Municipal réagit à la remarque de Monsieur Fonjallaz qui indique qu'il y a trop de salles à disposition. Depuis le début de l'année, la Municipalité a dû refuser de louer des salles pour des cours de yoga et de Capoeira pendant les vacances scolaires, car il n'y avait malheureusement pas de disponibilités. Les réservations sont faites un an à l'avance, la grande salle du vieux collège sera rasée. Il précise qu'il n'y a pas assez de salles. Il souhaite pouvoir proposer des activités hebdomadaires, sportives, de détente et le bâtiment du Château 3bis serait idéal pour ces activités selon la Municipalité.

Les salles modulables de l'étage ont été pensées pour cela et dans le cadre de la rénovation du collège, d'autres bâtiments risquent d'être rasés.

CHF 2'700'000 ont été dépensés pour les pavillons provisoires, pour une durée de 10 ans. Il souhaiterait éviter de devoir dépenser 1 million de plus pour de nouveaux pavillons provisoires. Château 3bis sera une solution, car durant les travaux du collège, des activités pourront être déplacées, comme des bureaux de l'administration, l'UAPE, AF, il y aurait beaucoup de possibilités. Dans le cadre du projet du Mandat d'étude parallèles (MEP), cela permettrait aussi d'éviter de devoir investir dans du provisoire. S'il est possible sur ce montant d'investissement de CHF 2'300'000, de pouvoir économiser 1 million de francs pour les pavillons provisoires, cela permettrait d'investir sur le long terme et cela semble préférable.

M. Bernard Schär, Municipal souhaite apporter quelques corrections aux chiffres communiqués par le rapport de minorités. Il est fait mention d'un amortissement sur 50 ans, mais les règles MCH2, imposent à la commune d'amortir cet investissement sur 30 ans.

Cela coûterait donc plus cher que les CHF 90'000 évoqués dans le rapport de minorité, par contre dans les conclusions du préavis à la lettre C, il est fait mention de prélever la réserve pour investissement futur du total du solde disponible. Lorsque le préavis a été rédigé, la Municipalité n'a pas trouvé opportun de mentionner un chiffre en fonction des préavis qui allaient être soumis au Conseil durant cet automne. La Municipalité est en mesure de dire aujourd'hui, que cet investissement sera couvert par CHF 1,2 million qui sera prélevé dans cette réserve.

Un amortissement plus court, qui augmente le coût annuel, est un investissement qui est réduit d'entrée de CHF 1,2 million, amène la charge annuelle à CHF 66'000 et pas CHF 90'000, même si cela reste une charge importante.

Il trouve intéressant de rappeler que les finances communales sont saines. Il entend les préoccupations de la minorité sur les investissements futurs, mais ce n'est pas parce que la Municipalité se trouve dans des projections futures avec des dépenses importantes liées au collège, qu'il n'est pas possible d'entretenir l'existant et de faire des développements dans la commune.

Au cours des quatre dernières années, un peu plus de 30 % des investissements réalisés par la commune, et qui ont été acceptés par le Conseil, ont porté sur des objets du patrimoine financier. Cela veut dire qu'ils dégagent du revenu, des rendements locatifs. Il ne souhaite pas tout ramener à la question de la rentabilité, même si c'est un argument qui est mentionné dans le rapport de minorité. Il n'est pas convaincu, que tous les engagements financiers d'une commune doivent absolument être rentables.

Au prochain Conseil sera présenté un préavis sur les transformations du bâtiment Château 2. Ce bâtiment va entrer dans le patrimoine financier et dégagera des revenus.



Dans le sens des propos de M. Coppex, ce que les chiffres ne disent pas, c'est le coût du « bénéfice social, le bénéfice sur la santé publique ».

Un lieu dédié aux activités locales, susceptible de réunir des habitants de la commune, qui permettra à des sociétés locales, comme les seniors, la société de développement et la liste pourrait encore s'agrandir. Il y a des actions et activités qui pourraient être mises en œuvre par les coordinatrices, pour amener des animations et créer des évènements pour se réunir et se rencontrer.

Le lien social, comme souligné par M. Coppex, peut être renforcé par ces différentes manifestations. Beaucoup de choses pourront être faites grâce à ce bâtiment très bien situé dans le village. Ces bénéfices n'entrent pas dans les calculs du rapport de minorité ou dans les chiffres évoqués précédemment, car ce n'est pas chiffrable.

Cette réalisation va donner l'image d'une commune, d'un village dans lequel il fait bon vivre.

M. François Rittmeyer (VG) remercie la Municipalité d'avoir prévu, il y a quelques mois, une présentation de ce projet. Il estime avoir obtenu beaucoup d'informations, mais il trouve regrettable qu'il n'y ait eu que 7 conseillers présents. Le sujet concerne les locaux à disposition de la population, la rentabilité n'entre pas en jeu, car tout n'a pas besoin de l'être.

Il fait partie des seniors de Corsier, dont il est le boursier. Il estime qu'ils sont limités par les surfaces (suite à l'introduction d'une permanence de deux heures le lundi après-midi) et qu'ils doivent louer le foyer paroissial, pour un montant de CHF 800 par année.

Chaque fois ils doivent rendre la salle, tandis que s'ils avaient des locaux à disposition, il serait envisageable de pouvoir stocker du matériel (cafés, jeux, etc) pour les membres.

Mme Véronique Deparis (C) estime que ce qui est remis en question par la minorité, c'est le projet en lui-même. Le Conseil a voté un crédit d'étude pour pouvoir développer ce projet et pour finaliser les plans. Remettre en question l'usage du bâtiment aujourd'hui c'est un peu tard au niveau du timing, il y a déjà eu des investissements et si le vote est négatif, de l'argent aura été perdu.

M. Roch Genoud (A) estime qu'une commission de minorité a eu le courage de s'opposer à ce projet. Il répond à Mme Deparis, que certes il y a eu un crédit d'étude, mais que ce dernier ne précisait pas dans quel sens le projet se dirigerait. Il aurait espéré que l'étude donne au Conseil deux ou trois solutions.

Il souhaite faire une correction sur le calcul de monsieur Schär, car il estime que ce dernier est faux pour ce qui concerne le coût du bâtiment.

Quand il y a un calcul qui est fait sur le coût du bâtiment, on le prend sur la valeur effective de son coût et pas ce qu'il est possible de prélever dans un fonds. Dans un fonds, il y a zéro franc, il n'est pas possible de payer un bâtiment avec ce dernier, il est possible de le comptabiliser, mais pas le payer.

Le bâtiment dans tous les cas, coûtera en trésorerie au minimum CHF 100'000 par année, dans le sens où la commission de minorité a pris un amortissement sur 50 ans au lieu de 30 ans. Dans ce calcul, n'a pas été compté le taux d'intérêt de la valeur du montant qui sera emprunté.

Il assure que ce bâtiment coûtera une centaine de milliers de francs par année.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise que, dans le crédit d'étude, ce qui avait été demandé lors de la démarche participative a été fait. Ils ont pris connaissance des besoins de la population et de l'affection du bâtiment souhaité par la majorité des participants : un lieu de rencontres, d'échanges et d'animations diverses, interculturel et intergénérationnel. Le bâtiment rénové sera composé de locaux, polyvalents et modulables, il aura la vocation d'accueillir diverses typologies d'activités : réunions, ateliers, animations, expositions, manifestations, tout a été expliqué et détaillé sur chaque étage. Le crédit d'étude qui a été accepté a été suivi pour le crédit de construction.



Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) trouve judicieux qu'il y ait d'autres avis, pour avoir d'autres idées de ce qui pourrait se faire dans le bâtiment. Il faut que ce soit un choix et que le Conseil n'ait pas juste à le valider.

M. Florian Volet (A)

Il fait une remarque, il a l'impression que dans le centre du village, il y a tous les six mois, un nouveau projet. Les projets se font les uns après les autres sans vision globale. Le sujet de l'arrêt de bus a été mentionné, à côté du bâtiment, ainsi que le Pam, vers lequel 2 places de parc ont été supprimées. Aujourd'hui on parle d'un bâtiment et de 2 places de parc qui seront à nouveau supprimées. Il n'y a pas de vision globale sur ce qui est fait dans le centre du village.

Il faut une planification réfléchie, car cela n'a jamais été exposé devant le Conseil. Il déplore cela, car il trouve complexe de dire si une affectation est nécessaire ou pas. Tant qu'il n'est pas possible de savoir ce qui se fera par la suite dans les bâtiments adjacents.

Il travaille dans le bâtiment, si on lui dit que c'est pour déplacer une cantine pour un collège, il ne mettrait pas 2,4 millions. Il a été fait mention de 130 utilisations par salle, notamment pour Château 2 et Château 4, ce qui fait un jour sur trois où il y a quelqu'un qui passe, parfois pour une séance d'une heure. Combien des 130 utilisations ont lieu pour des conseillers communaux et pour les sociétés locales ?

Car il s'agit de location offerte, et il serait possible d'optimiser les plannings, il y a encore de la marge sur la commune pour accepter des séances dans les salles.

M. Cédric Desmet, Municipal

Au niveau de l'occupation des salles, 130 réservations par an, peut paraître peu, mais les gens souhaitent souvent réserver les salles le vendredi et le samedi, c'est rarement pendant les jours de semaine. Les salles sont fortement occupées pendant les week-ends, moins la semaine. Les sociétés locales ont la priorité et les réservations sont faites en début d'année. Les autres disponibilités sont laissées pour la population, pour les fêtes de famille, les anniversaires, les mariages. Château 2 et 4 sont des salles qui plaisent et qui sont bien placées à côté du parc.

La volonté de la Municipalité est que les sociétés locales puissent avoir des bâtiments adaptés et continuer à proposer des salles à la population. Au niveau des besoins scolaires dans le cadre du MEP, 12 classes vont être créées et un réfectoire de 400 m² pour les élèves de 7 à 11H. Il y aura de plus la nouvelle crèche définitive.

Il rappelle que les conseillères et conseillers seront invités à un vernissage, pour découvrir le projet choisi par la Municipalité et par un jury d'experts dans le cadre de ce MEP.

La Municipalité a bien une vision, elle est d'ailleurs décrite dans le plan des investissements annuels, qui liste les projets prévus par la Municipalité dans les années à venir. La Municipalité ne peut pas travailler sur tous les bâtiments en même temps. A chaque Conseil, ils avancent sur les projets.

Plusieurs projets ont été finalisés récemment, et il souhaite partager ce qui est prévu pour Château 2 car il ressent une inquiétude des conseillers à ce sujet. Il précise qu'ils sont en train de finaliser la signature pour l'installation d'un cabinet médical à l'étage de ce bâtiment. Il ne pouvait pas en parler avant, car il fallait que cela se concrétise. Certaines informations ne sont pas données dans le timing escompté par les conseillers, mais il précise qu'il y a des obligations de confidentialité.

C'est l'étage complet qui serait utilisé pour ce cabinet médical et au rez-de-chaussée, les salles seraient utilisées par des classes afin d'éviter les pavillons provisoires. Pour la suite, une négociation avec l'association scolaire est en cours, le but de cette dernière sera de revenir sur un des villages. Le seul site privilégié pour le moment serait Château 2 qui correspondrait aux besoins de l'association scolaire.

Ainsi la Municipalité a une vision et travaille sur le long terme, mais ne peut pas communiquer dans le temps souhaité car il y a des impondérables.

M. Olivier Schorer (VG) demande le vote à bulletin secret.

10 personnes soutiennent la demande du vote à bulletin secret.



Conclusions et vote :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, Mme la Présidente donne lecture des conclusions ci-dessous et procède au vote à bulletin secret.

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la rénovation complète de l'immeuble de la rue du Château 3 bis et sa transformation, tels que mentionnés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 2'453'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 2'453'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la réserve pour investissements futurs le total du solde disponible au 31 décembre 2026 afin d'amortir partiellement cet investissement ;
- d) de porter en déduction du montant total résiduel les éventuelles contributions ou subventions qui seront octroyées par les services concernés ;
- e) de prélever dans le Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable le montant imputable aux investissements liés aux choix opérés dans une perspective de développement durable, déduction faite des potentielles contributions financières stipulées au point d) pour un total plafonné à CHF 100'000.-.

Vote à bulletin secret :

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 43	Bulletins rentrés : 43
Bulletins valables : 41	Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 3	VOTE : 29 OUI, 9 NON

Le préavis 12/2025 est accepté avec 29 OUI, 9 NON, 3 BLANCS.

M. Xavier Fonjallaz (C) souhaite mettre en discussion l'article 83 du règlement du Conseil communal, demandant le référendum spontané.

Mme la Présidente, donne lecture des précisions suivantes :

« Référendum spontané : Au terme du vote sur le préavis, si un conseiller demande un référendum spontané, vous devez vous assurer qu'il y a 5 membres (voir l'art. 83 de votre règlement de conseil) qui le demandent. Ensuite, vous devez soumettre la demande de référendum spontané à la discussion de l'assemblée, puis faire voter (majorité simple pour faire passer le vote).

Finalement si le conseil accepte la proposition de référendum, il faut contacter le préfet et mes collègues des droits politiques pour organiser la votation. »

7 personnes soutiennent la demande de référendum.

Mme la Présidente ouvre la discussion, la parole et à qui veut la prendre

M. Xavier Fonjallaz (C) estime que c'est l'occasion pour la population de pouvoir donner son avis, ce bâtiment étant prévu pour eux, il lui semble logique d'avoir l'avis de la population. A l'approche des élections, cela permettrait d'avoir un large débat sur le projet et d'augmenter l'intérêt pour la vie politique locale et par conséquent les candidatures pour les élections du mois de mars. Il pense que ce serait l'occasion de pouvoir utiliser le référendum spontané et il s'agirait d'un beau procédé démocratique pour la commune.



M. Régis Duschesne (VG) apprécie la démocratie, en particulier celle du système suisse, mais il trouve que dans ce cas il ne s'agit pas d'un bon outil, car il y a trop de voix d'écart sur le vote du conseil. Il est intéressant de demander l'avis des citoyens si le Conseil n'arrive pas à prendre une décision, mais ce soir le vote est clair.

M. Fabrice Coppex (C) demande à la Municipalité si le référendum passe, quels seront les coûts et l'impact sur le projet, afin de pouvoir voter en connaissance de cause.

M. Bernard Schär, Municipal précise que pour la votation, il y aura un coût financier de CHF 8'000 qui sera absorbable par la commune. Mais il existe un autre coût qui n'est pas chiffrable, il s'agit des répercussions au niveau de la commune.

Suite aux propos de monsieur Duchesne, il se permet de rappeler que les conseillers ont été élus pour prendre des décisions portant sur la commune et les affaires politiques de cette dernière. L'intention de proposer à la population de voter à la place des conseillers est louable, mais l'écart est suffisamment significatif, pour que la demande de référendum spontanée soit refusée. Il attire l'attention sur le fait que, s'il y a un référendum, il faut deux comités qui doivent s'organiser, un pour et un contre. Il sera aisément de déterminer le comité qui sera contre, mais qui représentera le comité en faveur de la rénovation du Château 3 bis ?

La Municipalité a un devoir de réserve, elle ne pourra pas prendre la parole, ne sera pas active au sein d'un comité et ne pourra pas financer une campagne.

S'il n'y a qu'un seul comité, le jeu démocratique sera biaisé. Au sein de ces comités, il faut s'engager, donner du temps et de l'argent. Il pense que l'outil du référendum n'est pas adapté.

Mme Carvi Stucki (C) estime qu'il y a eu des présentations et l'occasion de s'exprimer sur ce projet. Elle ne comprend pas pourquoi il faudrait demander à la population de voter, alors que cette dernière pouvait participer à l'élaboration du projet. Elle propose de refuser le référendum.

Mme Véronique Deparis (C) rebondit sur les propos de monsieur Schär, les conseillers ont été élus et elle estime que sur un projet de ce type, ils ont eu des informations et ils ont des connaissances sur le budget de la commune, les implications et les affectations possibles pour le bâtiment. Faire un référendum demanderait beaucoup d'efforts pour amener une information pertinente aux citoyens. Elle estime que le conseil est légitime pour prendre une décision et qu'il n'est pas nécessaire de demander l'avis de la population qui n'a pas toutes les informations.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que l'impact d'un référendum, si le vote est négatif, serait que la Municipalité doive revenir avec un nouveau projet, comme la vente du bâtiment ou la création de deux appartements. Si le vote est positif, il faudra relancer un crédit d'étude pour finaliser les nouvelles adjudications, ces dernières sont valables trois mois et il est impossible de faire un référendum dans ce délai. Il faudra repayer un bureau, pour faire les adjudications à nouveau, avec le risque d'avoir des prix supérieurs. Le nouveau préavis présenterait certainement un montant plus élevé.

Conclusions et vote :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, Mme la Présidente passe au vote : Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du référendum spontané concernant le préavis no12/2025 : Demande de crédit de construction pour la rénovation complète de l'immeuble de la rue du Château 3 bis et sa transformation le fassent savoir par un lever de main.

Le référendum est refusé par 32 NON, 7 OUI, 3 ABSTENTIONS.

Mme la Syndique précise que malgré des discussions parfois un peu tendues, les conseillers ont pu s'exprimer sur tous les objets traités ce soir. Elle les remercie pour leur confiance envers la Municipalité et pour toutes les autres communes concernées par la SRGZA.



12. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

13. Interpellations

Mme la Présidente n'a reçu aucune interpellation.

Elle demande à la Municipalité de bien vouloir répondre dorénavant de manière formelle et pas uniquement au travers des communications municipales à une interpellation d'un conseiller ceci afin de faciliter l'accès à la réponse.

Elle revient sur la précédente interpellation de M. Luyet, elle lui demande s'il est satisfait de la réponse municipale ? Ou s'il souhaite, ou tout autre membre du conseil, proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution ? S'il n'y a pas de proposition de résolution. Le sujet est clos.

M. Nicolas Luyet (A) est satisfait de la réponse Municipale.

14. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Mme la Présidente

Afin d'éviter la dispersion des sujets, je rappelle qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

M. Fabrice Coppex (C) donne lecture du texte suivant :

“Depuis le temps qu'on l'attendait. Il est arrivé après des années de gestation. Enfin !

Le nouveau Plan Energie et Climat Communal est arrivé.

J'ai parcouru ce plan avec grand intérêt : 27 pages d'analyses très bien faites. Un grand bravo et merci d'avoir partagé ce travail exemplaire.

En revanche, seules les pages 28 à 35 sont véritablement dévolues au plan d'action avec 19 propositions. Ces propositions sont le cœur même du projet. Elles sont ce qui fera la différence entre BIEN FAIT et RIEN FAIT. Le reste n'est que théorie, nécessaire certes, mais théorie.

Or que trouve-t-on pour ces 19 propositions capitales résumées chacune 1/3 de page :

- Un titre assimilable à un objectif
- Un horizon temporel large à très large
- Une ou 2 lignes justificatives de l'action
- Une ou 2 lignes pour les résultats attendus.

Nous avons le QUOI, le POURQUOI mais pas vraiment de COMMENT ?

Alors, après l'émerveillement du travail admirable des 1ères pages d'analyse, je ne cache pas un sentiment identique au 1er épisode d'une nouvelle série télévisée tant attendue : la frustration de rester sur sa fin et l'impatience de découvrir la suite. Bref, une impression d'avoir terminé trop rapidement avant le générique.

Alors, dans les épisodes suivants, découvrirons-nous les 5 points qui font défaut dans ce 1er opus?

- 1 - Une opérationnalisation renforcée par une déclinaison du plan en calendrier clair, assorti d'étapes précises, d'une priorisation hiérarchisée et de la désignation explicite des responsables pour chaque action.
- 2- La mise en place d'un dispositif de suivi mesurable avec l'instauration d'indicateurs chiffrés et d'un tableau de bord annuel permettant de contrôler de manière transparente et communiquée l'atteinte des objectifs.
- 3 - Une clarification des ressources et financements, au travers d'un plan pluriannuel précisant les sources de financement (communal, cantonal, fédéral, partenariats) ainsi qu'une estimation des ressources humaines nécessaires.



- 4 - Une participation citoyenne accrue par la mise en œuvre de dispositifs concrets de mobilisation (ateliers réguliers, budgets participatifs climat, plateforme numérique de suivi), afin que la population soit pleinement associée à la transition.
- 5 - Une meilleure articulation avec les autres politiques publiques, afin d'assurer la cohérence du PECC avec les instruments communaux (plan directeur, mobilité scolaire, gestion des zones industrielles et artisanales) et avec les objectifs cantonaux et intercommunaux.

Je vous remercie pour votre attention tardive"

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) indique que le groupe des Verts se réunit dans les portakabins mis en place pour les élèves depuis deux ans. Elle s'inquiète de l'odeur forte lorsqu'elle entre dans ces locaux et se demande s'il n'y a pas des émanations toxiques. Elle demande à la Municipalité d'effectuer une analyse pour s'assurer que ces émanations désagréables ne sont pas dangereuses et de faire un retour au conseil.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise que personne ne s'est plaint d'odeurs particulières dans la garderie et les classes d'école, un constat sera fait sur place avec le chef de service.

M. Hervé Liniger, Municipal souhaite donner quelques éléments de réponses à M. Coppex en rapport au PECC. Il précise qu'il faut voir ce dernier comme un outil de travail en plusieurs phases. Le document reçu représente une cartographie de la situation énergétique de la commune dans son ensemble à une date donnée. Ce dernier relève les points forts, mais surtout les points faibles, de la Commune dans son ensemble. Cela donne des pistes aux autorités pour choisir des actions, les plus pertinentes possibles.

Le PECC évalue également quel est la part des émissions dues par l'activité industrielle & artisanal ainsi que celles de l'administration Communale et de la Population dans son ensemble. Il en ressort que l'administration et l'entier des domaines communaux, ne constituent que le 1 % des émanations de CO₂.

Les importants investissements de ces dernières années sur le patrimoine immobilier communal confirme la volonté de la Municipalité de faire des corrections énergétiques, dans les limites de ses moyens.

Pour la dernière page du document, il s'agit de macro-mesures. Il s'agit d'un fil rouge, ou d'un récapitulatif d'actions à entreprendre.

Cela prend du temps, car chaque action doit subir une analyse de faisabilité.

Leur mise en place et leur suivi doit être garanti à long terme. En plus des besoins financiers, il y a également lieu d'évaluer les ressources humaines disponibles (personnel Communal) qui devra en assurer l'application.

La Municipalité devra prendre un certain nombre de mesures qui devront être réalisées dans les 3 à 5 ans qui suivent le dépôt du PECC au Canton.

Dans ce suivi, une première action va arriver et il espère qu'elle sera suivie par tous, car il s'agit de la Semaine de la Durabilité qui aura lieu du 4 au 10 octobre prochain.

Le but est d'inviter l'entier de la population à prendre conscience des enjeux climatiques. En effet il ne sera pas possible aux autorités politiques d'atteindre seul les résultats attendus. Le but de cette manifestation est d'amener des idées et des propositions intéressantes, avec l'aide de l'entreprise Bio-Eco à Vevey et de la HES-SO Valais, deux partenaires spécialistes qui accompagnent la commune dans ces actions.

Avec ce projet, il espère démontrer l'intention de la Municipalité d'aller de l'avant dans ce domaine. Le budget 2026 comprendra des sommes permettant de proposer les premières mesures, en commençant par celles jugées prioritaires.

Suite à une demande du Conseil un travail est en cours sur la mobilité douce, mais plusieurs impacts doivent être pris en compte. Raison pour laquelle il n'a pas été possible de présenter ce projet plus rapidement, le but étant d'avoir des actions pérennes.

Les ressources Communale étant limitées, il ne sera malheureusement pas possible de mettre en place autant d'actions que certaines grandes villes.

Néanmoins le Conseil pourra influencer ces projets via le budget, si ce dernier souhaite une priorisation de certaines actions à mettre en place.



La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Cette séance arrive à son terme, Mme la Présidente aimerait remercier les conseillers pour leur travail et elle leur rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 27 octobre 2025, à 20h00 à la Grande Salle.

Elle souhaite à toutes et tous une bonne semaine et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'un apéritif.

La séance est levée à 21 h 55

Au nom du Conseil communal

La Présidente


Laetitia Pieper

La secrétaire


Céline Morier





Annexes

a. Lettre démission de Madame Mélina Isler

De : Mélina Isler

Envoyé : mardi 17 juin 2025 19:44

À : Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey ; Secrétariat Conseil

Objet : Démission conseil communal

Cher Président,
Mesdames et Messieurs,

Je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de conseillère communale au sein de la commune de Corsier-sur-Vevey. En effet, je vais poursuivre mes études à Genève, ce qui ne me permettra plus d'assurer ma présence aux séances du conseil communal.

Je tiens à vous remercier pour cette expérience enrichissante, qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune démocratique.

Je vous souhaite à vous et à l'ensemble du conseil une excellente continuation.

Mes meilleures salutations,
Mélina Isler

b. Lettre démission de M. Benjamin Bigler

De : Ben Bigler

Envoyé : vendredi, 15 août 2025 20:42

À : Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey

Cc : Olivier Schorer

Objet : Démission - Bigler

Bonjour Madame la Présidente,

Avec regret, je vous remets ma lettre de démission du conseil communale. M. Olivier Schorer, chef de groupe des Vert·e·s, est au courant de cette démarche.

Avec mes meilleures salutations,

B. Bigler

Chère Présidente, chers collègues,

C'est avec regret que je vous adresse ma lettre de démission du conseil communal de Corsier-sur-Vevey.

En effet, dès septembre, je pars en voyage avec mon épouse et nos trois enfants pour une durée d'une année.

Ces deux années de conseiller m'ont beaucoup apporté et m'ont fait découvrir le conseil, le bureau du conseil ainsi que toute la vie politique communale, que j'espère pouvoir connaître encore mieux dans le futur.

À bientôt autour d'une table, d'un verre, ou peut-être d'un débat.

Avec meilleures salutations,

Benjamin Bigler



c. Lettre démission de M. Yvo Piazza

Yvo Piazza

1804 Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey, le 3 septembre

A l'attention des membres du conseil communal et
de la municipalité de Corsier

Chers membres du conseil communal, messieurs les municipaux, madame la Syndique,

Je vous fais part de ma démission du conseil communal, pour cause de prochain déménagement de la Commune.

Entré par la petite porte pour remplacer mon amie et camarade Jessica Ribeiro, j'ai depuis assisté à presque toutes les séances du conseil et participer à la commission de gestion. J'ai pu y découvrir la politique au niveau communal, alors que jusque là je ne connaissais que le militantisme dans la rue ou sur les réseaux. C'est une expérience que j'ai appréciée, car elle relie à ce que la politique signifie de base, à savoir la gestion de sa cité, concrètement, au quotidien.

Elle m'a permis de comprendre le fonctionnement de notre commune, de me rendre compte de la grande diversité sociologique qui la compose, qui se reflète aussi dans la diversité de nos opinions. Mon opinion, vous vous en doutiez, penche à gauche dès que l'on parle de sujets plus clivants que la rebouche d'un trou ou le changement d'une canalisation. J'ai eu à cœur de défendre les revenus les plus modestes dès que je le pouvais, étant issu d'une famille marquée par les difficultés financières. Même au niveau communal on peut le faire, en offrant des services scolaires de qualité pour tout le monde, ou en offrant des aides au logement, par exemple.

Au delà de votre appartenance partisane, je tiens à tous vous témoigner mon respect pour le temps et l'énergie que vous mettez au service de notre petit coin de pays. C'est pas si évident, quand on bosse à plein temps, de se dire « ce soir je me repose pas, je sacrifie encore quelques heures pour la communauté ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne suite au service de notre Commune et dans vos vies respectives.

Chaleureuses salutations

Yvo Piazza



d. Communications municipales

Conseil communal – Séance du 15 septembre 2025

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Ariane Rouge, Syndique

Ramoneur : une candidature a été retenue afin de repourvoir le poste de Maître Ramoneur pour les communes de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin à partir du 1^{er} septembre 2025, suite au départ à la retraite de Monsieur Marc-André Mosimann.

Il s'agit de **Monsieur Noël Gerber**, qui se réjouit déjà de mettre ses compétences au service de la population corsiérane. La Municipalité souhaite une bonne retraite à Monsieur Mosimann qui a œuvré de longues années dans la Commune, ainsi que la bienvenue à Monsieur Gerber.



Conseil communal – Jetons de présence : nous vous rappelons que la distribution des jetons de présence 2024-2025 du Conseil communal se déroulera lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2025 à la Grande salle. Si vous n'êtes pas présent·e·s ce jour-là, merci de demander à un autre membre du Conseil de prendre vos bouteilles à votre place.

Elections communales 2026 : comme vous le savez, les élections des Conseils communaux et des Municipalités vaudoises pour la législature 2026-2031 auront lieu en mars 2026 (voir le calendrier ci-après pour notre commune). Ces échéances sont l'occasion de vous engager activement pour notre Commune, que ce soit en rejoignant à nouveau le Conseil communal (le législatif) ou la Municipalité (l'exécutif).

La prochaine édition du journal Le Corsiéran – qui arrivera dans les ménages au début du mois d'octobre – sera en partie dédiée aux élections communales 2026. Les différents partis ont été approchés en juillet dernier par la rédactrice qui leur a demandé de lui transmettre les textes à faire paraître d'ici au 18 septembre prochain. Nous remercions celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait de communiquer les textes à publier afin d'encourager les citoyennes et citoyens corsiérans à rejoindre l'un ou l'autre des partis.

Vous trouvez ci-après, le **calendrier des élections** :

- **8 mars 2026**
Election à la Municipalité (1^{er} tour)
Election au Conseil communal (1 seul tour selon le système proportionnel)
Dépôt des listes de candidature : du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00

- **29 mars 2026**
Election à la Municipalité (2^e tour)
Dépôt des listes : mardi 10 mars 2026 à 12h00



- **26 avril 2026**

Election à la syndicature (1^{er} tour)

Dépôt des listes : mardi 7 avril 2026 à 12h00

- **17 mai 2026**

Election à la syndicature (2^e tour)

Dépôt des listes : mardi 28 avril 2026 à 12h00

Corsier 2035 : en référence au souhait de Mme Henry-Baudois de prévoir un article dans le Corsiéran pour parler de la 1^{ère} assemblée citoyenne qui a eu lieu le dimanche 25 mai 2025, nous vous informons que la Municipalité a listé les propositions émises ce jour-là, qui sont d'ores et déjà mises en place ou en cours de traitement, et les a transmises à M. Fabrice Coppex pour qu'il les diffuse par courriel aux personnes ayant assisté à l'assemblée. Une publication est prévue dans le prochain Corsiéran ainsi que sur le site Internet communal.

FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ -TOURISME ET CULTE

Bernard Schär, Municipal

Fête Nationale 2025, Corsier en Fête et Course Chaplin : la Municipalité remercie ses coordinatrices Mmes Carine Meister et Axelle Müller, la gym des aînées, les membres de la société de gym FSG Corsier-Corseaux, la société de Développement, les organisateurs de la fête villageoise ainsi que de la Course Chaplin, les autres sociétés locales, le service d'animation jeunesse EGZEKO, le personnel des services communaux, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré pour que les manifestations précitées soient réussies.

A vos agendas ! : la Municipalité remercie les organisateurs, les coordinatrices et les nombreux bénévoles pour la mise sur pied des manifestations ou événements suivants auxquels vous êtes tous cordialement invités :

- le samedi 13 septembre 2025 au Parc Chaplin – Evénement des Feux de la Rampe organisé par Into The Yard dans le cadre de la saison culturelle communale ;
- le dimanche 28 septembre 2025 dans l'après-midi – Balade aux Monts (autour du Crêt Cory) et accueil des nouveaux habitants, organisés par la société de Développement ;
- le vendredi 14 novembre 2025, à 20h00, à la salle de Château 4 - Evénement des Feux de la Rampe « Corsier Comedy Club », organisé par Into The Yard dans le cadre de la saison culturelle communale (billetterie sur www.trait-union-corsier.ch) ;
- le dimanche 16 novembre 2025 à 15h00 à la Grande salle – Dimanche avec Charlot, organisé par la société de Développement ;
- le dimanche 23 novembre 2025 – 2^{ème} édition du Marché artisanal CréaCorsier, organisé par la société de Développement ;
- le samedi 29 novembre 2025 – Troc d'hiver organisé par le Ski-Club de Corsier-sur-Vevey ;
- du 1^{er} au 16 décembre 2025 – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement. La Municipalité vous attendra devant sa fenêtre (Maison de commune) le lundi 1^{er} décembre 2025 dès 19h00 ;
- le mercredi 17 décembre 2025 à 18h00 – Noël au village organisé par la société de Développement.



BÂTIMENTS ET TRANSPORTS

Pierre-André Debétaz, Municipal

Personnel communal : suite au départ de Monsieur Vincent Dellspurger, chef du service Bâtiments et Développement durable, le 31 juillet 2025, la Municipalité a engagé un nouveau chef de service. Il s'agit de **Monsieur Emanuele Coi**, domicilié aux Monts-de-Corsier, qui est entré en fonction le 1^{er} septembre dernier. La Municipalité lui souhaite la bienvenue.



Immeuble Centrale 3 : les travaux de rénovation de l'immeuble communal de la rue Centrale 3 sont maintenant terminés et les locataires des quatre appartements ont pu prendre possession des lieux. Les décomptes financiers du préavis vous seront communiqués lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DOMAINES

Hervé Liniger, Municipal

Plan Energie et Climat Communal (PECC) : comme indiqué par courriel en août, le PECC et son annexe peuvent être consultés sur le site Internet communal, sous la rubrique « vie locale », puis « Développement durable ».

Semaine de la durabilité du 6 au 11 octobre : dans le cadre du PECC, les communes de Corsier-sur-Vevey et de Corseaux vous invitent à découvrir une semaine d'animations gratuites pour tous les publics !

Pendant toute la semaine, elles vous proposent de participer à des ateliers pratiques, des conférences, des projections ou des balades autour de différentes thématiques clés de la transition énergétique et écologique : l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, les déchets.

Une grande journée festive vous attend le samedi au Parc Chaplin, où vous pourrez profiter de stands d'informations, d'activités et animations gratuites et de petite restauration dans une ambiance conviviale et musicale. Vous êtes attendus nombreuses et nombreux pour cette semaine de découvertes et de partage !

Pour plus d'informations et pour vous inscrire aux événements sur inscription, rendez-vous sur www.trait-union-corsier.ch/pecc.

Suppression des chauffages électriques : en référence à l'intervention de M. Rittmeyer lors de la séance du 16 juin dernier, demandant s'il existe des aides pour la suppression obligatoire des chauffages électriques, nous vous confirmons que des aides cantonales sont proposées actuellement.

Vignes :

- la Municipalité félicite Messieurs Martial Neyroud et Xavier Fonjallaz, pour la distinction qui leur a été décernée lors de la Triennale 2025 de la Confrérie des Vignerons, saluant ainsi la qualité de leur travail de vignerons-tâcherons ;
- en référence aux préoccupations de M. Tiago Ribeiro, émises lors de la séance du Conseil communal du 16 juin dernier, concernant le sulfatage des vignes situées sur la parcelle no 48 à la rue du Château, nous apportons les informations suivantes :



Après avoir contacté le vigneron qui s'occupe de ladite parcelle, ce dernier a confirmé qu'il informerait la directrice de la crèche « Les Aventuriers » (située sur le terrain de la Bourgette), au moins deux jours à l'avance, de chaque traitement prévu pour cette vigne.

Il y en a une dizaine par année. Cela varie toutefois en fonction de la pression des maladies et des précipitations. En cas de pression faible ou moyenne, le vigneron utilise des produits bio. En cas de forte pression, il utilise des produits de synthèse qui sont moins vite lessivés. Ces traitements sont nécessaires pour éviter les maladies fongiques telles que le mildiou, l'oïdium et la pourriture. Seuls des fongicides sont appliqués et non des pesticides. Les traitements sont réglementés pour respecter les normes sanitaires et environnementales.

VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS

Michel Ceppi, Municipal

Routes et chemins : les travaux de réfection et réaménagement de la route de l'Esplanade avancent plus rapidement que prévu.

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORT

Cédric Desmet, Municipal

Maison de naissance : la nouvelle Maison de Naissance (MdN) « Graines de Vie » a ouvert ses portes dans le village. Dirigée par une équipe de sage-femmes expérimentées, cette structure offre aux femmes enceintes un lieu intime, chaleureux pour accueillir leur bébé. Plus de renseignements sur le site www.grainesdevie-naissance.ch.

Ouverture d'une crèche au Mont-Pèlerin : l'accueil préscolaire de 44 places « Les P'tits Pèlerins » a ouvert ses portes au Mont-Pèlerin et a accueilli ses premiers enfants le 11 août dernier.

Nonagénaires : deux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Madame Janine Parisod le 12 août et Monsieur Rolf Bünzli le 7 septembre 2025. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Parcours Santé : en réponse à la demande de Mme Anne Volet lors de la séance du 16 juin 2025, nous vous confirmons que le plan du Parcours Santé du village peut être consulté sur la page d'accueil du site internet de Trait-d'Union : trait-union-corsier.ch, de même que sur le site internet communal, sous la rubrique « Pratique ».

Journée des proches-aidants : les informations sur la journée des proches-aidants du jeudi 30 octobre 2025 peuvent être consultées sur le site du Réseau Santé Haut-Léman.

Vague de médailles - Podium en natation : la Municipalité félicite ses deux jeunes nageurs corsiérons qui ont brillé cet été, lors des Championnats Suisses Espoirs à Sursee, à savoir :

- **Mathilde Novy** qui devient championne suisse Espoir du 200m dos ;



- **Nathan Volet** qui s'offre trois médailles aux Championnats Suisses Espoirs (par catégorie d'âge) : champion du 100m papillon, vice-champion du 200m papillon et bronze au 100m libre.

Les deux talents du Vevey Natation Riviera ont ensuite participé aux Jeux Internationaux pour Ecoliers 2025 à Tallinn en Estonie, où Mathilde remporte, grâce à un magnifique effort collectif des 4 nageuses de la délégation Montreux Vevey Riviera, l'argent en relais 4x100m, 4 nages.

Une saison riche en émotions et en promesses pour ces espoirs corsierans !



Sports d'hiver – Abonnements : les informations concernant l'offre « Ecoliers » pour les abonnements de la saison de ski 2025-2026 dans les régions des Rochers-de-Naye et des Pléiades sont disponibles sur le site mob.ch/hiver.

EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Christian Kaelin, Municipal

Plan canicule : la période de veille du Plan canicule s'est achevée à la fin du mois d'août dernier. La syndique a pu contacter régulièrement une dizaine de personnes ayant indiqué leur souhait d'être contactés en cas de pics de chaleur.

SDIS – Recrutement : le recrutement annuel aura lieu le jeudi 6 novembre 2025, entre 17h00 et 19h00 à la caserne de Jongny.

Association Sécurité Riviera ASR : consultez les dernières informations sur le site www.securite-riviera.ch.

SIGE : consultez les dernières informations sur le site www.sige.ch.



e. 2^{ème} amendement de M. Schorer complet

Corsier-sur-Vevey, le 15 septembre 2025

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 15 septembre 2025

Dépôt par le groupe des Vert.e.s d'un amendement au préavis 10/2025 « Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) », à la version du 19 juin 2025 du volet stratégique de cette SRGZA.

« Croissance de 1,1% et retrait de la zone destinée au sport, La Veyre Derrey»

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les Conseillers et Conseillères,

Il est étonnant que l'on se préoccupe de l'aménagement du territoire ~~que~~ pour une partie de nos besoins seulement, les besoins en zones industrielles.

En amont il aurait fallu terminer et faire valider le plan directeur intercommunal en cours d'élaboration, d'englober tous les besoins en surface de tous les secteurs et les réponses territoriales à ces derniers.

Cette SRGZA s'approprie toutes les surfaces encore disponibles, et même plus, le reste étant oublié. Notamment, qu'en est-il des surfaces nécessaires à nos infrastructures sportives, touristiques, culturelles, de transport, et de services étatiques.

La situation critique au niveau des infrastructures sportives de la région est connue, débattue depuis longtemps et reste sans résultat. Cela est très regrettable. Ce manque criant d'infrastructure devrait être notre priorité pour des raisons de santé de notre population et de cohésion sociale.

En juin 2015, soit il y a 10 ans, un rapport - consécutif à un postulat PLR de Patrick Bertschy - établi par le chef des sports de la ville de Vevey, Jean-Marc Bryois, établit les importants besoins en infrastructures sportives de la région et propose des priorités. Nos autorités et nos milieux économiques semblent faire l'impasse sur ce rapport.

Ajoutons que cette situation se péjore toujours plus de part l'augmentation de la population, les encouragements tant au niveau cantonal que fédéral à la pratique du sport et à la féminisation de la pratique sportive.

La commune de Vevey a dépensé en 1989 quelque 13 millions pour l'achat de la zone de La Veyre Derrey pour y installer des infrastructures sportives. Cette zone est affectée au sport dans le plan d'affectation actuel de Blonay-St-Légier. Mais les autorités désirent maintenant faire passer cette zone en zone industrielle. Un recours contre cette décision est pendant devant le Tribunal cantonal.

La zone de La Veyre Derrey est le grand plat en dessous des tennis de la Veyres où se pratique le tir à l'arc. Elle est formée des parcelles les plus proches de la ville, contrairement à ce que l'on tente de nous dire. Le bas de ce grand plat se situe à 300 mètres des tours de Gilamont.



La zone de La Veyre Derrey est certes proche de la sortie de Vevey de l'autoroute, mais elle doit rester affectée au sport pour le plus grand bénéfice de notre population.

Posons nous la question : est-ce que le renoncement à ces quelques hectares mettrait en péril les futurs besoins en surface de nos industries ?

Étonnamment le groupe de travail retient le scénario de croissance des emplois haut comme base de travail, 1,9 %, et cela sans aucune argumentation.

Rappelons que la croissance des emplois de ces dernières années a été de 1.0%. Ainsi nous pensons que le scénario bas de 1.1 % doit être retenu.

En prenant ce scénario, en calculant la baisse des besoins en EPT (Emploi à Plein Temps) que cela implique et en calculant la perte en EPT si la zone de La Veyre Derrey est retirée nous pouvons affirmer que cette zone **n'est pas nécessaire pour couvrir les besoins.** (Voir les calculs ci-dessous). Ajoutons encore que cela est encore toujours le cas si l'on enlève aussi les zones En Milavy et En Ferreyres.

Amendement : « Croissance de 1,1% et retrait de la zone destinée au sport, La Veyre Derrey »

- 1) Considérer le scénario tendanciel prospectifs 2020-2040 de la croissance des emplois de 1,1 % et non pas de 1,9 %.
 - 2) Enlever les terrains de La Veyres Derrey de la stratégie SRGZA.
-

Et voici les modifications du volet stratégique de la SRGZA demandées par cet amendement :

Modifications à apporter suite à la prise en compte du scénario de 1.1 % :

- page 10, tableau, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.
- page 10, tableau, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.
- page 29, tableau A, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.
- page 29, tableau A, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.
- page 36, tableau A, 2ème ligne et 2ème colonne, indiquer 1'350 au lieu de 2'600.
- page 36, tableau A, 6ème ligne et 2ème colonne, indiquer 4'350 au lieu de 5'600.

Modifications à apporter suite au retrait de la zone La Veyre Derrey :

Page 4, carte : Amendement

Périmètre du SSDA La Veyre-Fenil

La présente carte localise le périmètre du SSDA La Veyre-Fenil sur les communes de Saint-Légier-La Chiésaz et de Corsier-sur-Vevey.

Retirer la Veyre-Derrey de la carte

Page 5 texte

Le SSDA St-Légier Corsier est le SSDA compris à l'intérieur du périmètre d'étude. Il s'étend sur les communes de Blonay – Saint-Légier et de Corsier-sur-Vevey. Il se décline en plusieurs secteurs :

— Commune de Corsier-sur-Vevey : En Fenil 1 et En Fenil 2 ;



— Commune de Blonay – Saint-Légier : La Veyre d'en Haut, La Veyre Devant, La Veyre-Derrey, Rio Gredon, En Ferreyres, Pré-au-Blanc et En Milavy.

Page 5 tableau : Amendement

Sites potentiels

Le tableau ci-dessous présente les principaux critères analysés et la pesée d'intérêts réalisée pour les sites pouvant potentiellement être retenus au regard de l'analyse multicritères. Pour cette raison, ces derniers sont plus détaillés et une pesée d'intérêt est proposée spécifiquement pour chacun d'entre eux, élargissant les critères pris en compte.

N° Commune Extrait de localisation Analyse des critères et pesée d'intérêts

25 Blonay -Saint-Légier

1. Nom du site : La Veyre Derrey

Supprimer tout le tableau

Page 9, texte :

a. Reconversion de zone à bâtir d'un seul tenant

L'unique site affecté en zone à bâtir et d'une surface supérieure à 1.5 ha qui pourrait être reconverti en zone d'activités est le site de La Veyre Derrey (commune de Blonay - Saint-Légier). Ce site présente toutes les qualités pour être affecté en zone d'activités et fait l'objet d'une procédure en cours d'affectation en zone d'activités.

Page 14, encadré et carte : Amendement

Supprimer le n° 5 dans la carte et l'encadré

page 15, texte

Le SSDA St-Légier Corsier est le SSDA compris à l'intérieur du périmètre d'étude. Il s'étend sur les communes de Blonay – Saint-Légier et de Corsier-sur-Vevey. Il se décline en plusieurs secteurs :

— Commune de Corsier-sur-Vevey : En Fenil 1 et En Fenil 2 ;

— Commune de Blonay – Saint-Légier : La Veyre d'en Haut, La Veyre Devant, La Veyre-Derrey, Rio Gredon, En Ferreyres, Pré-au-Blanc et En Milavy.

Page 19. encadrés : Amendements

Les secteurs concernés sont les suivants :

— Pour le SSDA St-Légier Corsier :

• Commune de Blonay – Saint-Légier : La Veyre Derrey, Pré-au-Blanc et En Milavy.

Supprimer la référence à la Veyre-Derrey

Page 20 texte

Les secteurs admettant le tertiaire administratif en complément sont les suivants :

— Veyre Derrey (SSDA St-Légier Corsier) : Ce secteur se situe à 1.5 km de la gare de Vevey et à 800 m de la jonction autoroutière, ce qui lui donne...

pages 23, encadré : Amendement

Les différentes densités cibles proposées pour le SSDA St-Légier Corsier et les ZAR sont :

140 EPT / ha En Fenil 1* (SSDA St-Légier Corsier)

100 EPT / ha La Veyre Derrey (SSDA St-Légier Corsier)

Supprimer la référence à la Veyre-Derrey

Page 27, texte

• SSDA St-Légier Corsier :

— Commune de Blonay – Saint-Légier : le site stratégique comprend des terrains de tennis affectés en zone d'activités (La Veyre Derrey), mais également des parcelles occupées par des habitations dans un bâtiment classé à l'inventaire cantonal (La Veyre d'En Haut). Ces éléments seront maintenus. Il est proposé de reconvertir les secteurs correspondants en des affectations plus adéquates au regard de l'utilisation effective du sol.

Page 28, encadré : Amendement

Site Secteur(s) Surface



SSDA St-Légier Corsier La Veyre-Derrey : ~ 1.8 ha

Supprimer la référence à la Veyre-Derrey

Page 28, texte :

Or, la majeure partie des surfaces qu'il est prévu de reconvertis sont considérés comme des surfaces non destinées aux activités, comme par exemple les surfaces occupées par du logement, les terrains de tennis de La Veyre-Derrey ou le chantier naval du Vieux-Rhône et le port adjacent.

Page 29, texte :

• SSDA St-Légier Corsier :

— Commune de Blonay – Saint-Légier :

La Veyre Derrey : unique site affecté en zone à bâtir (villas) et d'une surface supérieure à 1.5 ha qui pourrait être reconverti en zone d'activités. Ce site présente toutes les qualités pour être affecté en zone d'activités et fait l'objet d'une procédure en cours d'affectation en zone d'activités. La surface de cette reconversion en zone d'activités représente environ 4.9 ha.

Page 31, encadré : Amendement

Les densités définies de ces nouveaux secteurs s'appliquent sur les principes d'aménagement et d'accessibilité en transports publics présentés ci-avant. Les surfaces, les densités cibles, ainsi que les EPT supplémentaires attendus, sont les suivants :

Classification Secteur Surface EPT Reconversion ou classement

SSDA St-Légier Corsier La Veyre-Derrey ~ 4.9 ha ~ 500 EPT Reconversion

Supprimer la référence à la Veyre-Derrey

page 33, texte :

De plus un récent arrêt du Tribunal fédéral...

page 34, texte :

Au vu de ce qui précède et de l'absence d'alternative sans emprise sur les SDA, le classement en zone d'activités... des secteurs de la Veyre-Derrey, En Milavy...

Les sites de La Veyre-Derrey, du Pré-au-Blanc,...

page 35, encadré, Amendement

Commune Site N° parcelle Surface Propriétaire

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey 1159 19'866 m² Commune de Vevey

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey 1892 3'459 m² Commune de Vevey

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey 1893 1'000 m² Commune de Vevey

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey 1894 13'535 m² Commune de Vevey

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey 1899 3'956 m² HRS Investment AG, Frauenfeld

Blonay – Saint-Légier La Veyre-Derrey DP 124 ~ 1'200 m² Commune de Blonay – Saint-Légier

Supprimer ces mentions de la Veyre-Derrey

Pour le groupe des Vert.e.s de Corsier

Olivier Schorer



Détail des calculs des besoins en EPT avec un scénario de 1.1 % de croissance des emplois :

Le scénario bas du taux de croissance de l'emploi, 1,1 % implique un besoin lié à la croissance de 1'350 EPT en 2040 et le scénario haut, 1,9 % implique un besoin de 2'600 EPT en 2040. Ainsi en prenant en considération le scénario bas au lieu du scénario haut, il est possible d'abaisser le besoin en nouveaux EPT de 2'600 – 1'350 = **1'250 EPT**.

(cf. page 9 du volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac, tableau).

Détails des calculs des EPT disponibles sans les deux zones de En Milavy et En Ferreyres :

Le nombre de nouveaux emplois pouvant être créés sur les sites de En Milavy et En Ferreyres sont de 255 + 430 = **685 EPT**.

Ce résultat est inférieur aux 1'250 EPT, qui sont la différence calculée ci-dessus entre les prévisions de croissance avec un taux de 1,9% et celles calculées à partir d'un taux de 1,1%.

Il est donc possible de retirer ces zones du Volet stratégique tout en permettant de répondre aux besoins en emplois en considérant une croissance de 1,1%.

(cf. page 31 du même document, tableau).

Evaluation totale des besoins en nouveaux emplois :

La croissance totale en emplois est calculée en prenant en compte non seulement le scénario de taux de croissance des emplois, mais encore les emplois provenant de relocalisation d'entreprises, de croissance exceptionnelle ainsi que de besoins liés à des équipements d'utilité publics (selon tableau p.10 ou p.36 du Volet stratégique) :

Besoins	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.9%	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.1%
Scénario de croissance des emplois	2'600 EPT	1'350 EPT
Relocalisation d'entreprises	2'100 EPT	2'100 EPT
Croissance exceptionnelle (en construction)	600 EPT	600 EPT
Besoins liés à des équipements d'utilité publique	300 EPT	300 EPT
Total de la croissance d'emplois à l'horizon 2040	5'600 EPT	4'350 EPT

f. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
10.06.24	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité		
16.06.25	Tiago Ribeiro	4 questions sulfatage des vignes	Municipalité	Communications Municipales 15.09.25	15.09.25
16.06.25	Anne Volet	Demande plan papier ou numérique parcours santé	Municipalité	Communications Municipales 15.09.25	15.09.25
16.06.25	Jocelyne Henry Baudois	Demande retour dans le corsiéran concernant Corsier 2035	Municipalité	Communications Municipales 15.09.25	15.09.25
16.06.25	François Rittmeyer	2 questions : 1 concernant suppression chauffage électrique 2 plan climat	Municipalité	Question 2 Communications Municipales	15.09.25
15.09.25	Jocelyne Henry Baudois	Toxicités des émanations dans les portakabins	Municipalité		
15.09.25	Fabrice Coppex	5 questions PECC	Municipalité	PV 15.09.25	15.09.25